

Bourse Première Génération de l'Ontario

20 bourses de 1 500 \$

Le gouvernement de l'Ontario a créé une bourse pour les étudiants ontariens de première génération. Cette bourse vient en aide aux étudiants ayant des besoins financiers et qui sont **la première génération** (dont les parents n'ont pas complété leurs études postsecondaires) **de leur famille à fréquenter une institution postsecondaire.** *La Cité* 20 bourses de 1 500 \$.

Critères d'admissibilité :

- ✓ Être un étudiant dont aucun des parents n'a fréquenté une institution postsecondaire au Canada ou ailleurs ;
- ✓ Être résident de l'Ontario (selon la définition du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario);
- ✓ Être inscrit à temps plein dans un programme d'études postsecondaires à La Cité;
- ✓ Avoir un besoin financier excédant le montant de la bourse.

Comment postuler :

- ✓ Rédiger une lettre d'une page (dactylographiée) expliquant l'importance en tant que premier membre de votre famille à fréquenter une institution postsecondaire et les défis que vous devez surmonter;
- ✓ Remplir votre grille budgétaire au verso de la demande.

Votre dossier doit être acheminé avant le 14 mars 2015, 16h

Toute demande jugée incomplète ou en retard sera rejetée.

Un comité de sélection choisira les 20 récipiendaires. Nous communiquerons seulement avec les candidats sélectionnés. La remise des bourses se fera au trimestre d'hiver 2015.

Veillez remettre votre dossier complété au : **Service d'aide financière aux étudiants (SAFE) de La Cité, pièce A1130, ou par télécopieur au 613 742-2453.**

Nom de famille : _____ Prénom : _____

Numéro d'étudiant : _____ NAS : _____

Nom du programme : _____

Étape : _____

Citoyen canadien Immigrant reçu Personne protégée

Je suis résident de l'Ontario depuis ma naissance : Oui Non

Si vous avez coché non, veuillez indiquer la date de votre arrivée : _____

Date de début de vos études postsecondaires au Canada : _____

Avez-vous déjà reçu la bourse première génération ? Oui Non

Je, _____ (votre nom) déclare que les informations concernant ma situation sont exactes et complètes, et que mes parents n'ont jamais suivi d'études postsecondaires à temps plein ou à temps partiel au Canada ou ailleurs.

Important

Le Collège se réserve le droit de demander des pièces justificatives pour les dépenses et revenus énumérés au verso.

Grille budgétaire :

Votre budget est calculé en fonction de votre période d'études 2014-15. Veuillez sélectionner le nombre de semaines qui s'appliquent à vous.

- septembre 2014- avril 2015 35 semaines
 septembre 2014 - août 2015 51 semaines
 janvier 2015 – août 2015 35 semaines

REVENUS (durant les études)

Aide financière gouvernementale	\$
- Prêts	
- Bourses	
Autres bourses ou subventions	\$
Autres revenus	\$
- Prestation familiale	
- Chômage	
- Assistance sociale	
Contribution des parents (s'il y a lieu)	\$
Contribution du conjoint (s'il y a lieu)	\$
Autres (précisez)	\$

TOTAL DES REVENUS (A) \$

DÉPENSES (durant les études)

Frais d'études	\$
Livres et fournitures	\$
Logement	\$
Chauffage / eau / électricité	\$
Véhicule (paiement et entretien)	\$
Stationnement à La Cité	\$
Assurance (auto / vie / maison)	\$
Passe d'autobus	\$
Câble / Internet	\$
Téléphone	\$
Alimentation	\$
Soins médicaux et dentaires	\$
Soins personnels	\$
Frais de garde	\$
Autres (précisez)	\$

TOTAL DES DÉPENSES (B) \$

BESOIN NET : (A-B) \$

Avis de collecte de renseignements personnels

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (le ministère) a fourni à votre collège ou université le financement nécessaire à l'administration de la Bourse ontarienne pour les étudiantes et étudiants de première génération. En échange, votre collège ou université s'engage à transmettre au ministère vos coordonnées, le montant de la bourse que vous avez reçue et la date à laquelle elle vous a été décernée, votre période d'études et les renseignements en rapport à votre admissibilité à la bourse. Ces renseignements personnels seront utilisés par le ministère pour administrer et financer la bourse. Ils serviront également à déterminer le montant minimum d'aide financière que votre collège ou université est tenu(e) de vous fournir en vertu de la Garantie d'accès aux études (la garantie) et à administrer et à financer la garantie. Si vous présentez une demande au RAFFEO, ces renseignements personnels serviront à mettre à jour cette dernière ou votre demande de bourse, y compris les renseignements concernant votre revenu déclaré. Par administration, on entend : la publication des renseignements relatifs à l'administration et au financement de la bourse et de la garantie, la surveillance et la vérification de votre collège ou université ou de ses agents autorisés pour s'assurer qu'ils administrent la bourse de façon appropriée, la gestion du risque et des erreurs, la vérification et l'évaluation de la qualité ainsi que l'analyse des politiques, l'évaluation et les recherches relatives à tous les éléments des programmes d'aide financière aux étudiants. Le financement comprend la planification, l'organisation, l'octroi de la bourse et la prestation de la garantie d'accès.

Le ministère administre la bourse et la garantie conformément à la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités*, L.R.O. 1990, chap. M.19, dans sa forme modifiée. Si vous avez des questions à propos de la collecte ou de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur, Direction du soutien aux étudiants, ministère de la Formation et des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189, ch. Red River, 4^e étage, Thunder Bay, ON P7B 6G9.

Signature de l'étudiant : _____ Date : _____